

Programme de sortie de vacance de logements locatifs privés



Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes,
des Mobilités et de l'Habitat – Service Habitat
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Tel : 02 28 85 86 02

karine.desaintmichel@vendee.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Remettre sur le marché des logements vacants en vue d'une location à loyer modéré.

TYPE D'AIDE

Subvention d'investissement

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Vendée.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires bailleurs au sens de la réglementation de l'Anah, dont le logement est vacant depuis plus d'un an, Sociétés Civiles Immobilières, Société par actions simplifiée

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions principales :

- Le logement doit être vacant depuis plus d'un an à la date de dépôt de la demande auprès de l'Anah.
- Le logement doit être conventionné avec l'Anah avec ou sans travaux.
- L'étiquette énergétique établie à l'occasion de la mise en location ou réalisée après travaux de rénovation soit au minimum D.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Une aide départementale égale à 1 500 € accordée aux propriétaires bailleurs pour la remise en location du logement vacant.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 180 000 €

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2021 : 112 logements ont bénéficié de cette aide pour un montant de 168 000 €.

